

**21. Complétez avec un infinitif pour exprimer les obligations du Président.**

*être* le Chef de l'État  
... des droits et libertés de l'homme et du citoyen,  
... l'unité du peuple,  
... la réalisation des orientations principales de la politique,  
... la République du Bélarus dans les relations avec les autres États,  
... la protection de la souveraineté,  
... la stabilité politique et économique,  
... l'immunité, le droit électoral,  
... son honneur et dignité,  
... la médiation entre les organes du pouvoir d'État.

**22. Quelles sont les fonctions du Président? Complétez.**

1. Le Président de la République du Bélarus est ..., le garant ... . 2. Le Président personnifie ..., garantit ..., représente ... . 3. Le Président prend des mesures ..., assure ... 4. Le Président possède ... 5. Le Président est élu ... 6. Le Président entre en fonction ...

**23.  Vous voudriez être élu le Président de la République du Bélarus aux prochaines élections. Expliquez pourquoi.**

- A. Si j'étais le Président, je pourrais ...
- B. Et moi, je voudrais être le Président pour ...
- C. Selon moi, pour être le Président du Bélarus, il faut ...

**24. Dans le chapitre 5 il s'agit des fonctions des organes de l'exécutif. Étudiez les articles suivants et faites les devoirs qui suivent.**

*Chapitre 5*

*Le Gouvernement – le Conseil des Ministres*

**Art. 106.** Le pouvoir exécutif dans la République du Bélarus est exercé par le Gouvernement – le Conseil des Ministres de la République du Bélarus – l'organe central de l'administration publique.



Le Gouvernement rend compte de son activité au Président de la République du Bélarus et est responsable devant le Parlement de la République du Bélarus.

Le Gouvernement de la République du Bélarus comprend le Premier ministre, ses vice-premiers ministres et les ministres.

Le Premier ministre est nommé par le Président de la République du Bélarus avec le consentement de la Chambre des représentants.

Le Premier ministre dirige l'action du Gouvernement.

Le Premier ministre:

- assure la direction directe de l'activité du Gouvernement et porte la responsabilité personnelle de son travail;
- signe les ordonnances du Gouvernement;
- dépose au Parlement le programme d'action du Gouvernement (dans un délai de deux mois après sa nomination);
- informe le Président des orientations principales de l'activité du Gouvernement et de toutes ses décisions principales;
- accomplit d'autres fonctions liées avec l'organisation et l'activité du Gouvernement.

**25.**  **Trouvez et écrivez les infinitifs employés dans le texte.**

exercer, ...

**26.**  **À côté de chaque verbe écrivez un complément d'objet direct.**

exercer *le pouvoir*, ...

**27.**   **Répondez aux questions.**

1. Quel pouvoir est représenté par le Gouvernement?
2. Quel autre nom a le Gouvernement?

3. À qui et à quel organe du pouvoir rend-il compte de son activité?
4. Quelle est la structure du Gouvernement?
5. Par qui est nommé le Premier ministre?
6. Quelles sont les fonctions du Premier ministre?

**28.**  Transformez la question directe (l'ex. 27) en phrase interrogative indirecte.

**Exemple:** Quel pouvoir est représenté par le Gouvernement?  
Il me demande quel pouvoir est représenté par le Gouvernement.

**29.**  Discutez:

A. Je voudrais être Premier ministre pour ...

B. Moi, non, je ne voudrais pas être Premier ministre, parce que ...

**30.**  Étudiez les fonctions des organes législatifs et faites les devoirs qui suivent.

## Les organes législatifs

### Chapitre 4

#### *Le Parlement – L'Assemblée Nationale*

**Art. 90.** Le Parlement – l'Assemblée Nationale de la République du Bélarus est l'organe représentatif et législatif de la République du Bélarus.

Le Parlement comprend deux Chambres – la Chambre des représentants et le Conseil de la République. La Chambre des représentants comprend 110 députés. L'élection des députés de la Chambre des représentants a lieu conformément à la loi à la base du suffrage universel, libre, égal, direct au scrutin secret.

**Art. 91.** Le Conseil de la République est la Chambre de représentation territoriale. Le Conseil de la République est élu à raison de huit membres par région et la ville de Minsk au scrutin secret aux séances des députés des Conseils locaux des députés du niveau de base de chaque région et de la ville de Minsk. Le Président de la République nomme huit membres du Conseil de la République.